

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Dominique**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 7 mai 2013, à 20h05, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.**

**Sont présents les conseillers :**

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Jean-François Morin, Lise Bachand.

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Diane G. Bélanger.

Absence motivée de M. Stéphane Pincince et M. Vincent Perron.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-68 :**

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

**4. CONSEIL :**

**4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

- Séance ordinaire du 2 avril, à 20 h

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-69 :**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013, à 20 h, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-70 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu que la liste des comptes à payer au 7 mai 2013 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaire des élus et des employés municipaux (semaine 13 à 19) :	34 878.84 \$
• Chèques C0006130 à C0006195 :	101 621.34 \$
• Chèques manuels M00070126 à M000729 :	833 079.88 \$
• Paiements Accès D L130045 à L130063 :	49 242.70 \$
<b>Total des dépenses :</b>	<b>1 018 822.76 \$</b>

**4.3 SERVICE ADMINISTRATIF : REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 07-186 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DE LA RUE DION ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-71 :**

**CONSIDÉRANT QUE** le financement du règlement d'emprunt numéro 07-186 vient à échéance le 16 mai 2013;

**CONSIDÉRANT QU'il** reste un solde de 67 250 \$ à refinancer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de refinancer le solde, soit 67 250 \$, auprès de la Caisse du Plateau maskoutain aux modalités suivantes :

Prêt : 67 250 \$

Terme : 5 ans

Taux d'intérêt : 4.03 %

QUE la municipalité emprunte les 67 250 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour donner application à la présente résolution.

**4.4 SERVICE ADMINISTRATIF : RAPPORT SURPLUS ACC. AQUEDUC/ÉGOUTS ET INCENDIE :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-72 :**

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de présenter un surplus cumulé non affecté en aqueduc de 38 826.87 \$ et un surplus cumulé non affecté en égouts de 65 180.03 \$, ces sommes étant comptabilisées au 31 décembre 2012 au poste budgétaire surplus général non affecté.

**59-110-10**

**59-131-30**

**59-131-35**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-73 :**

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de présenter un surplus cumulé non affecté au service incendie de 40 379 \$ cette somme étant comptabilisée au 31 décembre 2012 au poste budgétaire surplus général non affecté.

**59-110-10**

**59-131-60**

**4.5 SERVICE ADMINISTRATIF : MANDAT DOSSIER DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-74 :**

**CONSIDÉRANT** les offres de services reçues concernant le processus d'équité salariale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Dominique est tenue de procéder dans les délais impartis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'accorder le mandat selon l'offre présenté par Gendron Conseil et d'en accepter les coûts le tout tel que déjà prévue au poste budgétaire 02-130-00-417.

**4.6 SERVICE AQUEDUC & ÉGOUT : AUTORISATION TRAVAUX 505 PRINCIPALE :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-75 :**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'entretien et de réparation doivent être effectués au système d'entrée d'aqueduc du 505 rue Principale;

**CONSIDÉRANT** les estimations de coûts présentés;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'autoriser les travaux ci-haut mentionnés et d'en accepter les dépenses y découlant.

**QUE** les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-413-00-526.

**4.7 SERVICE VOIRIE : FAUCHAGE DE LEVÉES**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-76 :**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service pour fauchage des levées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de mandater Débroussaillage Roxton Falls enr., pour effectuer le fauchage des levées aux taux suivants pour l'année 2013, plus les taxes en vigueur.

- 1<sup>ère</sup> coupe (juin) : 753.12 \$
- 2<sup>e</sup> coupe (septembre) : 2 254.13 \$ incluant rue Mailhot

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- Terrains vacants : 60 \$ / heure

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-320-00-521.

**4.8 SERVICE INCENDIE : COMITÉ SANTÉ SÉCURITÉ**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-77 :**

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** pour se conformer à l'article 2.13, on doit mettre en place un programme et un comité de santé et sécurité au travail conformément aux dispositions législatives en vigueur (NFPA 1500/1521) pour les services incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité santé-sécurité du service de sécurité incendie de Saint-Dominique a été créé le 9 mai 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'entériner ce comité santé-sécurité du service de sécurité incendie Saint-Dominique et ce selon la recommandation de son directeur nommant les membres ainsi que les rôles et mandats. La recommandation fait partie intégrante de la résolution comme si au long citée.

Ce comité a un pouvoir de recommandation auprès de la Municipalité de Saint-Dominique en ce qui concerne les dépenses devant être approuvées.

**4.9 SERVICE INCENDIE : NOMINATION ET RETRAIT DE CANDIDATS  
POMPIER VOLONTAIRE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-78 :**

**CONSIDÉRANT QUE** deux candidats résidents et ayant la formation requise sont intéressés à faire partie du service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur M. Benoit Chicoine,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de nommer Messieurs Jean Philip James et Raphael Hamel à titre de pompier volontaire du service de sécurité incendie de Saint-Dominique.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-79 :**

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de confirmer le retrait à titre de pompier volontaire du service de sécurité incendie Saint-Dominique de Messieurs Luc Benoit et Martin Beauregard.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**4.10 SERVICE INCENDIE : AUTORISATION D'ACHAT**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-80 :**

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'autoriser l'achat de feux routiers de L' Arsenal et d'en accepter la dépense de 285 \$ + taxes.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-220-00-649.

**4.11 SERVICE DES LOISIRS : AUTORISATION DÉPENSES FÊTE FAMILIALE ET CONGRÈS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-81 :**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la coordonnatrice en loisirs pour la tenue de la fête des voisins/fête familiale de Saint-Dominique;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fête se tiendra le 8 juin 2013 à compter de 13 heures selon la programmation prévue à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** toute la population est invitée à y participer en grand nombre;

**CONSIDÉRANT** le budget revenus et dépenses présenté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'autoriser la tenue de cette fête du 8 juin et d'en accepter les dépenses y découlant.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-701-20-447.

**CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL COLLOQUE ANNUEL :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-82 :**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de l'association québécoise du loisir municipal tient son colloque annuel du 9 au 11 octobre 2013 à Saint-Sauveur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'autoriser la coordonnatrice aux loisirs à participer à ce colloque, d'accepter la dépense des frais d'inscription au montant de 385\$ + taxes, de rembourser les frais d'hébergement, de déplacement et restauration selon la politique de remboursement, le tout tel que déjà prévu au poste budgétaire 02-701-20-346

**4.12 DEMANDE DE CONTRIBUTION : COMITÉ DE LA CRÊTE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-83 :**

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du comité de la Crête sont de promouvoir et la mise en valeur du Boisé de la Crête;

**CONSIDÉRANT QU'UN** des buts du Comité est de poursuivre l'aménagement du site afin de prévoir des activités sur une base annuelle;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité est un organisme à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT** que toute contribution a pour effet d'améliorer le site pour des activités de plein air;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu unanimement de verser une contribution de 1500 \$ au comité de la Crête Saint-Dominique.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 59-110-10

**4.13 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SAINT-DOMINIQUE :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-84 :**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de l'office municipal d'habitation de Saint-Dominique est composé de sept membres dont trois d'entre eux sont désignés par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat des trois membres désignés par la municipalité est expiré et que ceux-ci souhaitent poursuivre pour trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de nommer madame Lise Jutras, madame Micheline Chagnon et monsieur Jean-Paul Fontaine comme étant les trois membres désignés par la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de l'office municipal d'habitation Saint-Dominique.

**4.14 APPUI ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-85 :**

Considérant que les efforts d'assainissement des 35 dernières années ont permis certaines améliorations de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la Yamaska;

Considérant que la rivière demeure, toutefois, l'affluent le plus pollué du Saint-Laurent et que la capacité de son bassin versant à soutenir la biodiversité et des écosystèmes aquatiques en santé est compromise;

Considérant qu'il est urgent de restaurer la Yamaska et ses affluents;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De faire paraître de la publicité dans le journal municipal, sur le site Internet de la municipalité et d'inviter la population à signer le document intitulé « Campagne d'appui populaire » dont des copies seront disponibles à la Mairie;

De demander à la population de Saint-Dominique d'appuyer leurs élus municipaux dans leur participation à cette démarche visant à trouver des solutions concrètes;

De demander aux gouvernements et organismes de renforcer le financement dédié à la gestion durable de l'eau, puisque la qualité de vie des citoyens et de leurs enfants en dépend.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**4.15 DOSSIER DU PACTE RURAL / SUBVENTION PATINOIRE  
MULTIFONCTIONNELLE :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-86 :**

**CONSIDÉRANT** la demande faite auprès de la MRC des Maskoutains pour obtenir une subvention du pacte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention accordée est de l'ordre de 20 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit être réalisé avant le 1<sup>er</sup> mai 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le fond du pacte rural peut évaluer 80% du coût jusqu'à un maximum de 50,000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2010 le comité de gestion du pacte rural a modifié et établi des montants fixes pour des projets récurrents;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Dominique n'a présenté aucun projet au pacte rural depuis sa création;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de patinoire multifonctionnelle est un projet structurant, dynamisant pour sa population et ses jeunes familles, ce qui est un des buts visés par le cadre du pacte rural;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin de demander une réévaluation du dossier présenté afin d'obtenir le maximum de 50,000 \$.

En cas de refus, la municipalité retirera sa demande et fera une nouvelle présentation lors du prochain appel du pacte rural.

**4.16 DOSSIER : LOCAL D'ARCHIVES**

Suite au rapport de la directrice générale et à l'estimé reçu pour classeurs rotatifs,

Sept classeurs seront remis dans le local d'archives existant et trois classeurs sont laissés dans la grande salle. Le dossier sera à finaliser à l'étude du budget 2014.

**4.17 NOMINATION DE L'ENCHÉRISSEUR / VENTE POUR TAXES  
IMPAYÉES**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-87 :**

Il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de nommer le maire Robert Houle enchérisseur lors de la vente pour taxes impayées pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**6. LÉGISLATION :**

**6.1 ADOPTION- DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-274 AMENDANT LE RÈGLEMENT 09-216 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES NORMES SUR LES PENTES DE TOIT ET L'IMPLANTATION DES PISCINES :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-88 :**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné le 5 mars 2013;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du premier projet de règlement numéro 13-274 lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2013;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée de consultation publique tenue lors de la séance ordinaire du 2 avril 2013;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du second projet de règlement lors de la séance régulière tenue le 2 avril 2013;

**CONSIDÉRANT** la période d'approbation référendaire qui s'est tenue du 5 au 24 avril 2013 et à laquelle aucune signature n'a été enregistrée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'adopter le règlement numéro 13-274 amendant le règlement 09-216 intitulé règlement de zonage, afin de modifier les normes sur les pentes de toit et l'implantation des piscines;

Le texte du règlement fait partie intégrante comme si au long cité.

**Le projet de règlement 13-275 ne correspondant pas au schéma d'aménagement de la MRC tel que présenté, celui ne sera donc pas adopté.**

**La procédure est remplacée par le projet de règlement 13-276.**

**6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 13-276 AMENDANT LE RÈGLEMENT 09-216 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE (AM-6) ET LES USAGES ET NORMES QUI S'Y RATTACHENT.**

**Avis de motion** est donné par la conseillère Lise Bachand que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 13-276 amendant le règlement 09-216 intitulé règlement de zonage, afin de créer une nouvelle zone (AM-6) et les usages et normes qui s'y rattachent.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

**6.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 13-276 RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE (AM-6) ET LES USAGES ET NORMES QUI S'Y RATTACHENT**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-89 :**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné lors du point précédent;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter le **premier** projet de règlement numéro 13-276 règlement de zonage, afin de créer une nouvelle zone (AM-6) et les usages et normes qui s'y rattachent.

Qu'une assemblée de consultation publique sera tenue lors d'une séance ultérieure.

6.4 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 13-277 AMENDANT LE RÈGLEMENT 09-217 INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AM-6 ET SES NORMES AU TABLEAU 7.8.**

**Avis de motion** est donné par le conseiller Jean-Paul Fontaine que sera adopté, lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 13-277 amendant le règlement 09-217 intitulé Règlement de lotissement afin de créer une nouvelle zone AM-6 et ses normes au tableau 7.8.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

6.5 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 13-277 AMENDANT LE RÈGLEMENT 09-217 INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AM-6 ET SES NORMES AU TABLEAU 7.8.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-90 :**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné lors du point précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'adopter le **premier** projet de règlement numéro 13-277 amendant le règlement 09-217 intitulé Règlement de lotissement afin de créer une nouvelle zone AM-6 et ses normes au tableau 7.8.

Qu'une assemblée de consultation publique sera tenue lors d'une séance ultérieure.

7. **FINANCES**

7.1 **ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2013 :**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 30 avril 2013.

8. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**

8.1 **RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :**

Le rapport mensuel d'exploitation du mois de février 2013, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**9. SERVICE DE L'URBANISME :**

**9.1 RAPPORT DU SERVICE :**

La compilation du mois d'avril 2013 est déposée au Conseil.

**10. SERVICE TECHNIQUE :**

**10.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :**

Le rapport du mois d'avril 2013 est déposé au Conseil.

**11. CORRESPONDANCE :**

**11.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :**

Le sommaire de la correspondance du mois d'avril 2013 est déposé au Conseil.

**12. DIVERS :**

**12.1** Dépôt du rapport annuel 2012 du fonctionnement de la bibliothèque.

**NOTE :** Distribution de plants de petits arbres le samedi 18 mai de 9 h à 11h30 au garage municipal.

**13. LEVÉE DE LA SESSION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-91 :**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de lever cette séance à 20 h 40.

---

Robert Houle  
Maire

---

Diane G. Bélanger  
Directrice générale, secrétaire-trésorière  
par intérim